



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
WALLONIE | BRUXELLES

## Un contrat-programme pour pérenniser le soutien au Festival du Jeune Théâtre de Liège

Sur proposition de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, le gouvernement de la Communauté française a adopté, ce jeudi, le contrat-programme du Festival du Jeune Théâtre de Liège.

Cette décision pérennise le soutien de la Communauté française au Festival du Jeune Théâtre de Liège. Celui-ci était précédemment soutenu par le biais d'une convention, arrivée à échéance en 2000 mais prolongée depuis par plusieurs avenants successifs. Le contrat-programme adopté ce jeudi par le gouvernement concerne la période 2007-2011 et il porte, compte tenu de l'indexation, le subside annuel du Festival à 400.000 euros par an dès cette année 2008.

En contrepartie de ce soutien financier public, le Festival du Jeune Théâtre de Liège se voit attribuer par la Communauté française des missions culturelles de service public qui s'inscrivent dans la continuité de ses activités et spécificités.

Elles consistent à :

- organiser, produire et valoriser un festival selon un rythme biennal, dans une dimension internationale, nationale et communautaire.
- établir une programmation selon une ligne artistique contemporaine et ouverte sur le monde. Dans cet esprit, l'opérateur est tenu de programmer principalement des spectacles qui :
  - o proposent des formes artistiques les plus novatrices tout en étant accessibles au public le plus large. Ces formes sont, avant tout, théâtrales et chorégraphiques, même si elles intègrent différentes disciplines et techniques des arts de la scène (musique, cirque...).
  - o interrogent notre époque pour vivre lucidement ses enjeux et mettent au centre de leurs propos l'être humain et ses rapports à son environnement social, éthique, philosophique, politique ou économique.

- programmer et promouvoir les artistes de la Communauté française, sous forme de production propre, d'accueil ou de coproduction.
- accorder une attention particulière au rayonnement international des productions de la Communauté française qu'il présente, en assurant leur promotion adéquate auprès des médias et des diffuseurs étrangers.

Le Festival est tenu de:

- mettre sur pied 3 éditions, en 2007, 2009 et 2011.
- présenter au minimum 18 spectacles pour chacune des éditions, dont 3 au moins créés par ou avec des artistes ou des compagnies de la Communauté française.
- proposer au minimum 120 représentations sur l'ensemble des trois éditions, dont au moins 12 dans une autre ville que celle du siège du festival.

Au niveau territorial, l'activité du Festival sera principalement centrée à Liège. Toutefois, l'opérateur peut présenter des spectacles, parmi les plus significatifs, dans d'autres communes de la Communauté française, en fonction des partenariats qu'il parvient à mettre en place avec des institutions théâtrales ou chorégraphiques reconnues par la Communauté française.

Le Festival veillera, sur Liège, à travailler en bonne cohérence avec le Théâtre de la Place, afin d'éviter toute concurrence entre les deux opérateurs au moment du festival.

De plus, une convention particulière entre le Festival et la Communauté française mettra à disposition de l'opérateur Le Manège de la Caserne Fonck, à Liège.

Le Festival s'engage, par ailleurs, à assurer un volume moyen d'équivalents temps plein, tout personnel confondu, d'au moins 25 unités sur la durée du contrat-programme, dont au moins 7,5 unités relatives à du personnel artistique et technique et au moins 17,5 unités relatives à du personnel permanent (artistique, technique et administratif).

Enfin, en cohérence avec la note « Priorités Culture », adoptée à l'issue des États Généraux de la Culture organisés par Fadila Laanan, le contrat-programme prévoit des mesures spécifiques en matière d'éthique et d'évaluation. Dont notamment la transparence des organes de gestion via la représentativité des artistes au sein du Conseil d'Administration et l'engagement du Festival à se conformer au Code de respect des usagers culturels.

**Contact:**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)